

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 07 juillet 2022

**VILLE DE
SAINT-
FLORENTIN**

N° 2022_062

2022-062

Membres en exercice : 26

Conseillers présents à la séance :
17 + 4 pouvoirs

Le 07 juillet 2022 à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 30 juin 2022 dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, M. MAILLARD, M. BIOT, M. PARIGOT, Mme SEUVRE, Mme GRUET, Mme DELOT, Mme ROUSSEAU, M. BILLET, Mme BIOT-FLORENTIN, Mme COUDERT, M. LEFEVRE, M. SERRE, M. GORNEAU, Mme ÉTIENNE, M. PERREIRA-GONCALVES, M. DELECOLLE,

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme SCHWENTER (pouvoir donné à M. PARIGOT), Mme WILLEMS (pouvoir donné à M. BIOT), M. TIRARD (pouvoir donné à Mme COUDERT), Mme GERMAIN (pouvoir donné à Mme DELOT), Mme GROENTZINGER (pouvoir donné à Mme ROUSSEAU,

ÉTAIENT ABSENTS : M. CAMPOS, M. LECOMPTE M. LANGLOIS, Mme LANGLOIS-LENTI

Mme ETIENNE et M. M. PERREIRA-GONCALVES ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet :

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Visa :

Vu le code de la fonction publique ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 suivant lequel les emplois de chaque collectivité ou établissements sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;

Vu la délibération en date du 09 octobre 2015 fixant le tableau des effectifs ;

Vu le tableau des effectifs adopté par délibération en date du 03 mars 2017 par le conseil municipal, modifié le 27 septembre 2019 par délibération n°2019/69 ;

Vu l'avis du comité technique en date du 21 juin 2022 ;

Exposé des motifs :

Le maire rappelle au conseil que :

- Le tableau des effectifs est étroitement lié au budget puisque aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent. Il est ensuite modifié en cours d'exercice à chaque fois qu'un emploi est créé, modifié ou supprimé par l'assemblée.

- Le tableau des effectifs est annexé au budget et le contrôle de légalité est exercé également à cette occasion.

Pour faire suite à la réorganisation de services, aux motifs budgétaire, aux considérations liées aux nécessités du service, et à l'avancement du personnel en 2022, il appartient donc à l'organe délibérant de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

CONSIDERANT les différentes créations, suppressions ou modifications de postes intervenues au cours de l'année 2021-2022 ?

CONSIDERANT le tableau des effectifs annexé à la présente,

Complément d'information :

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **ADOpte** la modification du tableau des emplois ainsi proposés, à compter du 01/08/20022.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
A SAINT-FLORENTIN, le 8 juillet 2022
Le Maire, Yves DELOT,



CM du 07 JUILLET 2022

TABLEAU DES EFFECTIFS

TITULAIRES							
GRADES	Temps de travail	Situation actuelle	Modification proposée	Date de la modification	Situation finale	Postes pourvus	
						Actuellement au 07/07/22	
						fonctionnaire	Contractuel
Filière administrative							
Catégorie A							
Attaché principal	35,00	1			1	0	0
Attaché	35,00	3	-1	01/08/2022	2	0	2
Catégorie B							
Rédacteur principal de 1ère classe	35	1			1	1	0
Rédacteur principal de 2ème classe	35	2	-1	01/08/2022	1	0	0
Rédacteur	35	2	-1	01/08/2022	1	0	1
Catégorie C							
Adjoint administratif principal de 1ère classe	35	4	-1	01/08/2022	3	2	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	35	7	-4	01/08/2022	3	3	1
Adjoint administratif territorial	35	2			2	1	0
Sous-total		22			14	7	4
Filière technique							
Catégorie A							
Ingénieur	35	2	-1	01/08/2022	1	1	0
Catégorie B							
Technicien principal de 1ère classe	35	2	-1	01/08/2022	1	0	1
Technicien principal de 2ème classe	35	1	-1	01/08/2022	0	0	0
Technicien	35	2	-1	01/08/2022	1	0	0
Catégorie C							
Agent de maîtrise principal	35	4			4	4	0
Agent de maîtrise	35	4	-2	01/08/2022	2	3	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	35	8	1	01/08/2022	9	5	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	35	15	-9	01/08/2022	6	9	0
Adjoint technique territorial	35	1				1	
Adjoint technique territorial	35	15	-7	01/08/2022	8	6	2
Sous-total		54			32	29	3
Filière sociale							
Catégorie C							
ATSEM principal de 1ère classe	35	6			6	5	0
ATSEM principal de 2ème classe	35	3	-1		2	1	0
Sous-total		9			8	6	0
Filière sportive							
Catégorie A							
Conseiller APS	35	0	1	01/08/2022	1	0	0
Catégorie B							
Educateur des APS principal de 1ère classe	35	2	1		3	2	0
Educateur des APS principal de 2ème classe	35	3	-3	01/08/2022	0	1	0
Educateur des APS	35	2	-2		0	0	0
Sous-total		7			4	3	0
Filière culturelle							
Catégorie B							
Assistant de conservation du patrimoine	35	1			1	0	0
Catégorie C							
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	35	1			1	1	0
Adjoint territorial du patrimoine	35	1			1	0	0
Sous-total		3			3	1	0
Filière animation							
Catégorie B							
Animateur principal de 1ère classe	35	0	1	01/08/2022	1	0	0
Animateur principal de 2ème classe	35	1			1	1	0
Animateur	35	1			1	0	0
Catégorie C							
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	35	2	-2		0	0	0
Adjoint d'animation territorial	35	1			1	1	0
Sous-total		6			10	2	0
Filière police municipale							
Catégorie C							
Chef de service	35	1			1	1	0
Brigadier chef-principal	35	1	1	01/08/2022	2	1	0
Gardien-brigadier	35	3	-1	01/08/2022	2	3	0
Sous-total		5			5	5	0
TOTAL GENERAL		106			76	53	7

Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Affiché le 08/07/2022



ID : 089-218903458-20220707-2022_062-DE

GRADES	Temps de travail	Situation actuelle	Modification proposée	Date de la modification	Situation finale	Postes pourvus	
						fonctionnaire	Contractuel
Statut spécifique							
Gestionnaire camping municipale	35	1					1

CONTRACTUELS NON PERMANENTS - accroissement temporaire activité							
GRADES	Temps de travail	Situation actuelle	Modification proposée	Date de la modification	Situation finale	Postes pourvus	
Educateur des APS	35	2			2	0	2
accompagnateur cantine	20	2			2	0	2
gestionnaire camping municipale	35	0	2	07/07/2022	2		2
Adjoint d'animation territorial	35	1	5	01/08/2022	6	0	6